



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 26 juin 2012

54. Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – mai 2012

Document déposé : Rapport A-34-1970 en date du 19 juin 2012 de
Mme Diane De Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction
du commissaire André Gravel pour le mois de mai 2012;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant
la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense du commissaire André Gravel pour le mois
de mai 2012, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 54 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
de la Commission scolaire de Montréal du 26 juin 2012.

France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-1970

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction (A. Gravel)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

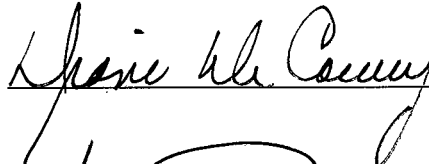
DATE :

Le 19 juin 2012

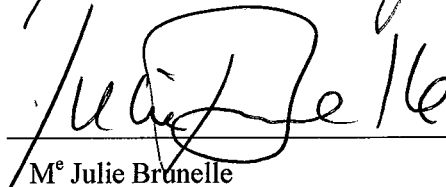
NOM DE L'AUTEURE :

Diane De Courcy

SIGNATURE :



**SIGNATURE
SERVICE/RÉSEAU :**


M^e Julie Brunelle

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 150.00 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION

